

Paris, le 14 juin 2010



Madame BACHELOT NARQUIN
Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports
14 Avenue Duquesne
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Vous avez pu mesurer la détermination des infirmiers anesthésistes à être reconnus à leur juste niveau de formation.

Dans le relevé des conclusions de la réunion du 14 juin, nous prenons acte des avancées significatives que sont :

- L'engagement avec l'Enseignement Supérieur d'élever la formation au grade Master
- L'assurance du maintien de l'exclusivité d'exercice
- La pérennisation du Diplôme d'Etat et sa non accessibilité par la VAE.

Cependant face à l'iniquité de valorisation, reconnue par vos services, du reclassement indiciaire dans le protocole du 2 février, nous attendions une réponse adaptée pour réajuster les grilles des infirmiers anesthésistes comme évoqué lors de la réunion du 3 juin 2010. La proposition faite ce jour occulte une réponse indiciaire et ne propose qu'une revalorisation indemnitaire. Celle-ci ne pourrait être acceptée que de manière transitoire pour corriger les effets pénalisants du protocole. Nous ne comprenons pas de plus pourquoi la proposition de l'indice terminal brut 801 initialement avancée n'a pas été maintenue.

Nous exigeons de votre part que la formation élevée au grade de Master soit l'objet d'une négociation salariale spécifique à ce niveau de reconnaissance.

Dans l'attente d'une réponse favorable à nos demandes légitimes, nous vous prions d'agréer Madame la Ministre l'expression de nos respectueuses salutations.

Marie-Ange SAGET
Présidente